

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 017	<i>au 31 décembre</i> 2 016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	4 184 160	4 120 196
Amortissements		(3 429 931)	(3 200 192)
Immobilisations corporelles	4	168 721 504	141 188 411
Amortissements		(85 390 925)	(73 710 454)
Immobilisations financières	5	67 506 093	71 611 995
Provisions		(2 164 440)	(1 411 056)
Total des actifs immobilisés		<u>149 426 461</u>	<u>138 598 900</u>
Autres actifs non courants	6	5 557 010	5 045 511
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>154 983 471</u>	<u>143 644 411</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	74 025 161	72 164 529
Provisions		(3 363 757)	(1 775 463)
Clients	8	8 857 642	6 991 160
Provisions		(2 274 141)	(1 778 036)
Autres actifs courants	9	10 100 180	14 333 795
Provisions		(520 004)	(381 371)
Placements et autres actifs financiers	10	316 039	410 616
Liquidités et équivalents de liquidité	11	24 829 632	11 418 042
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>111 970 752</u>	<u>101 383 272</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>266 954 223</u>	<u>245 027 683</u>

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 017	<i>au 31 décembre</i> 2 016
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 477 326	14 307 881
Résultats reportés		3 019 459	1 472 470
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		57 435 531	55 719 097
Résultat de l'exercice		4 422 511	1 916 435
Résultat de l'exercice		4 422 511	1 916 435
Total des capitaux propres avant affectation	12	61 858 042	57 635 532
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	46 168 671	34 432 387
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		46 168 671	34 432 387
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	96 674 833	97 359 008
Autres passifs courants	15	28 347 568	29 008 767
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	33 905 109	26 591 989
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		158 927 510	152 959 764
TOTAL DES PASSIFS		205 096 181	187 392 151
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		266 954 223	245 027 683

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 017	<i>au 31 décembre</i> 2 016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	556 578 989	532 840 185
Autres revenus d'exploitation	18	14 110 761	10 569 958
		<u>570 689 750</u>	<u>543 410 143</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(451 964 430)	(437 191 217)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(13 525 685)	(16 362 736)
Charges de personnel	21	(48 743 717)	(45 755 838)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(17 680 875)	(14 110 999)
Autres charges d'exploitation	23	(32 516 712)	(30 827 009)
		<u>(564 431 419)</u>	<u>(544 247 799)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>6 258 331</u>	<u>(837 656)</u>
Charges financières	24	(5 327 481)	(4 131 005)
Produits financiers	25	6 018 447	7 909 047
Autres gains ordinaires	26	340 660	385 862
Autres pertes ordinaires	27	(1 175 516)	(83 525)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS			
		<u>6 114 441</u>	<u>3 242 723</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 691 930)	(1 134 677)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS			
		<u>4 422 511</u>	<u>2 108 046</u>
Autres pertes extraordinaires			(191 611)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		<u>4 422 511</u>	<u>1 916 435</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 017	<i>au 31 décembre</i> 2 016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	590 881 540	561 896 697
Encaissements reçus des autres débiteurs		4 913
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(570 435 250)	(539 125 244)
Intérêts payés	(5 035 744)	(4 066 048)
Intérêts reçus	56 592	36 858
Autres flux liés à l'exploitation	14 712	20 653
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	<u>15 481 850</u>	<u>18 767 829</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31 093 707)	(21 038 124)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(1 888 500)	(4 085 030)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles		
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	6 382 931	23 045 700
Encaissement des dividendes	5 496 383	340 618
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	<u>(21 102 893)</u>	<u>(1 736 836)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(48 000)	(7 989 072)
Encaissement provenant des emprunts	20 000 000	15 000 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(10 574 240)	(11 235 784)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(500 000)	11 000 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	<u>8 877 760</u>	<u>6 775 144</u>
VARIATION DE TRESORERIE	<u>3 256 717</u>	<u>23 806 137</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6 985 741	(16 820 396)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 10 242 458	6 985 741

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux trois augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Équipement et matériel de bureau	10%
Équipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles**Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Logiciels informatiques	597 964	534 000
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	4 184 160	4 120 196

4. Immobilisations corporelles**Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	10 681 533	4 931 319
Installations et matériel d'exploitation	90 506 920	78 286 725
Petit matériel d'exploitation	3 273 075	1 507 104
Matériel de transport	37 734	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	46 391 165	38 233 133
Equipements de bureau	805 594	666 458
Matériel informatique	2 740 615	2 617 253
Immobilisations en cours	2 334 557	2 961 309
Avances sur immobilisations en cours	307 847	307 847
	168 721 504	141 188 411

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES								
DESIGNATION	Valeur au 1/1/2017	Acquisition 2017	Régularisation 2017	Valeur au 31/12/2017	Amortissement cumulé 1/1/17	Dotation de 2017	Amortissement cumulé 2017	Valeurs nettes au 31/12/2017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	7 103 380	163 377	7 266 757	581 648
Installations, agencements constructions	4 931 319	4 665 686	1 084 528	10 681 533	2 178 691	631 250	2 809 941	7 871 592
Installations et Matériel d'exploitation	78 286 725	9 478 980	2 741 215	90 506 920	44 245 212	6 515 090	50 760 302	39 746 618
Petit matériel d'exploitation	1 507 104	1 357 222	408 749	3 273 075	336 629	329 937	666 566	2 606 509
Matériel de transport	34 799	2 935		37 734	34 799	0	34 799	2 935
Agencement, aménagements et installations	38 233 133	7 181 858	976 174	46 391 165	16 830 918	3 923 536	20 754 454	25 636 711
Equipement et matériel de bureau	666 458	123 247	15 889	805 594	404 268	111 591	515 859	289 735
Equipement et matériel informatique	2 617 253	123 362		2 740 615	2 576 557	5 690	2 582 247	158 368
Immobilisations en cours	2 961 309	4 599 803	(5 226 555)	2 334 557		-		2 334 557
Avances sur immobilisations en cours	307 847	0		307 847		-	-	307 847
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 188 411	27 533 093	0	168 721 504	73 710 454	11 680 471	85 390 925	83 330 579
Logiciels	534 000	63 964		597 964	291 353	106 100	397 453	200 511
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	2 908 839	123 639	3 032 478	553 718
Avances sur immob incorporelles	0	0		0				0
	4 120 196	63 964	-0	4 184 160	3 200 192	229 739	3 429 931	754 229
Total dotation aux amortissements						11 910 210		

5. Immobilisations Financières**Au 31/12/2017****Au 31/12/2016**

Titres de participation	5.1	63 216 979	67 370 191
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		510 489	463 179
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		3 778 500	3 778 500
		67 506 093	71 611 995
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		67 506 093	71 611 995
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(2 164 440)	(1 411 056)
		65 341 653	70 200 939

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante :

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 979 dinars au 31 décembre 2017 contre 67 370 191 au 31 décembre 2016.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT			4 153 212
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP		0	0
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		63 216 979	67 370 191
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(1 437 637)	(684 253)
		(2 164 440)	(1 411 056)
Valeur nette des participations		61 052 539	65 959 135

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Frais préliminaires	9 906 714	8 799 399
Frais préliminaires en cours	1 919 211	2 424 283
A déduire la résorption des frais préliminaires	(7 727 958)	(6 178 171)
Charges à répartir	1 459 043	
	5 557 010	5 045 511
7. Stocks	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Stocks de marchandises magasins	68 573 276	66 693 037
Stocks de marchandises dépôt	5 197 727	5 093 615
Stocks emballages et étiquettes	254 158	377 877
	74 025 161	72 164 529
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 363 757)	(1 775 463)
	70 661 404	70 389 066
8. Clients et comptes rattachés	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Clients, ventes à crédit	1 299 914	777 413
Créances sur participation fournisseurs	5 055 194	4 200 834
Clients, chèques impayés	600 578	551 259
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 900 559	1 460 257
	8 857 642	6 991 160
Provisions /créances clients & participation fournisseurs	(1 740 996)	(1 336 406)
Provisions sur chèques impayés	(531 748)	(440 233)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(2 274 141)	(1 778 036)
	6 583 501	5 213 124
9. Autres actifs courants	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Personnel avances et acomptes	705 590	730 800
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	4 420	95 957
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels		1 142 147

Etat, impôts et taxes IS à reporter		63 669
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	538 286	451 867
Autres débiteurs	3 808 721	8 198 552
Produits à recevoir, dividendes		2 270 790
Autres produits à recevoir	88 838	91 645
Charges constatées d'avance	4 110 713	1 002 996
Compte d'attente	843 612	285 372
	10 100 180	14 333 795

Provisions sur comptes débiteurs divers	(520 004)	(381 371)
	9 580 176	13 952 424

10. Placements et autres actifs financiers

Au 31/12/2017 *Au 31/12/2016*

Prêts au personnel	316 039	410 616
	316 039	410 616

11. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31/12/2017 *Au 31/12/2016*

Placements (SICAV)	32 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	6 500 000	
Chèques à l'encaissement	5 329 742	2 018 653
Banques	7 215 390	5 841 941
Caisses	5 751 919	3 523 867
	24 829 632	11 418 042

12. Capitaux propres

Au 31/12/2017 *Au 31/12/2016*

Capital social	(a)	39 938 746	39 938 746
Plus ou moins values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	47 006	47 006
Réserve légale		3 741 037	3 571 592
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	14 430 320	14 260 875
Réserve pour fonds social		200 000	
A déduire prêt au personnel /fonds social		(108 012)	
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social		41 985	
A déduire dons au personnel /fonds social		(6 826)	
Disponibilités en banque /fonds social		(127 147)	

0

Résultats reportés		3 019 459	1 472 470
	(f)	3 019 459	1 472 470
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	57 435 531	55 719 097
Résultat de l'exercice (1)		4 422 511	1 916 435
Total des capitaux propres après résultat de la période		61 858 042	57 635 532
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		0,221	0,096

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux évènements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	39 938 746	3 571 592	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000		1 472 470	1 916 435	-0	47 006	-0	57 635 532
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2016		169 445				200 000	1 546 990	(1 916 435)				-0
Affectation au fonds social						(200 000)						(200 000)
Résultat de l'exercice 2017								4 422 511				4 422 511
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	39 938 746	3 741 037	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	3 019 460	4 422 511	-0	47 006	-0	61 858 042

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
Crédit moyen terme BT	20 417 671	24 882 387
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	25 750 000	9 550 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 000	

46 168 671 34 432 387

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
--	----------------------	----------------------

Fournisseurs locaux de marchandises	60 429 153	54 289 708
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	8 174 814	4 974 829
Fournisseurs, chèques en instance	5 681 763	466 712
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	28 336 752	29 942 268
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	862 066	8 319 656
Fournisseurs locaux d'immobilisations	155 019	(1 845 907)
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	372 333	1 171 036
Fournisseurs d'immobilisations financières	1 890 000	3 778 500
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	645 148	212 720
Fournisseurs, factures non parvenues	7 478 214	10 646 957
Fournisseurs, moyens généraux en cours	59 399	94 581
Fournisseurs, opérations d'importation	(131 975)	(59 635)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(16 651 013)	(13 903 485)
Fournisseurs emballages à rendre	(626 840)	(728 932)
	96 674 833	97 359 008

<i>15. Autres passifs courants</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
------------------------------------	----------------------	----------------------

Personnel	15.1	2 240 856	1 664 739
Etat, et collectivités locales	15.2	4 097 373	5 992 789
CNSS		3 362 988	3 076 707
Créditeurs divers		1 418 924	1 466 312
Assurance groupe		116 878	123 689
Charges à payer		11 214 893	11 085 777
Produits constatés d'avance		66 461	32 116
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 695 648	5 450 551
Compte d'attente		133 547	116 087
		28 347 568	29 008 767

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
------------------------	----------------------	----------------------

Rémunération due au personnel		129 695	77 764
Congés payés		2 085 607	1 578 795
Oppositions sur salaires		25 554	8 180
		2 240 856	1 664 739

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
Etat, impôts et taxes,	3 704 896	4 591 238
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	392 477	266 874
Impôt sur les bénéfices		1 134 677
	4 097 373	5 992 789

<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
Billet de trésorerie souscrit	11 000 000	11 500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	4 464 716	2 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an		3 809 524
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	3 800 000	3 800 000
Intérêts courus sur emprunts	53 219	85 450
Concours bancaires	14 587 174	4 432 299
	33 905 109	26 591 989

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017 s'élève 556 578 989 DT contre 532 840 185 DT au cours de l'exercice 2016, enregistrant une augmentation de 23 738 804 DT (Soit +4,46 %).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 14 110 761 DT au 31 décembre 2017 contre 10 569 958 DT au 31 décembre 2016, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2017 a augmenté de 14 773 213 DT (ou +3,38%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 437 191 217 DT en 2016 à 451 964 430 DT en 2017. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2017 de 14 773 213 DT (ou 3,38 %), passant de 95 648 968 DT à 104 614 559 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2017 s'élève à 18,79 %, contre 17,95 % pour l'exercice 2016.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 13 525 685 DT au 31 décembre 2017 contre 16 362 736 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 48 743 717 DT au 31 décembre 2017 contre 45 755 838 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 987 879 DT .

22. Dotations aux amortissements et résorptions	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Dotations des immobilisations incorporelles	229 739	164 393
Dotations des immobilisations corporelles	11 680 471	10 983 724
Résorptions des frais préliminaires	1 549 787	1 492 994
Résorptions des charges à répartir	168 699	
Dotations /provisions pour risques fournisseurs &d'exploitation	2 395 215	2 292 045
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 297 124	1 019 556
Dotations /provisions pour chèques impayés	96 105	40 943
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 363 757	1 775 463
Dotation /provisions des titres de participations	753 384	684 253
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	138 633
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 775 463)	(2 032 682)
Reprises /provisions /risque fournisseurs &exploitation	(1 324 043)	(1 674 841)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(892 534)	(773 482)
	17 680 875	14 110 999

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 32 516 712 DT au 31 décembre 2017 contre 30 827 009 DT pour l'exercice 2016, soit une augmentation de 1 689 703 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 561 870	1 205 404
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	114 608	320 699
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 323 675	863 097
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 418 588	1 299 215
Intérêts sur billets de trésorerie	584 773	342 628
Pertes de change	321 944	95 586
Escomptes accordés	2 023	4 211
Moins-values /cession titres		165
	5 327 481	4 131 005

25. Produits financiers	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenus des titres de placement	11 229	16 935
Revenus des titres de participation	3 225 593	2 611 408
Produits financiers sur comptes courants bancaires	59 495	38 149
Produits nets sur cession des actions SICAV	14 712	20 653
Produits nets sur cession des titres de participation	2 707 418	5 220 527
Gains de change		1 375
	6 018 447	7 909 047
26. Autres gains ordinaires	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Reprises provisions sur chèques impayés	4 591	1 641
Autres gains ordinaires	336 069	384 221
	340 660	385 862
27. Autres pertes ordinaires	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Autres pertes ordinaires (redressement fiscal)	952 250	-
Autres pertes ordinaires	223 266	83 525
	1 175 516	83 525
28. Etat des flux de trésorerie:	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	32 581	33 581
Placements (billets de trésorerie)	6 500 000	0
Chèques à l'encaissement	5 329 742	2 018 653
Banques	7 215 390	5 841 941
Caisses	5 751 919	3 523 867
Découverts bancaires	(14 587 174)	(4 432 299)
	10 242 458	6 985 743
29. Litiges en cours		

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2017, l'affaire demeure non clôturée définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
Résultat comptable après impôt	(I)	4 422 511	1 916 435
A réintégrer	(II)	11 981 802	7 476 546
Impôt sur les sociétés		1 691 930	1 134 677
Taxe de voyages		180	120
Amendes et Pénalités		22 266	11 359
Pertes de change latentes		6 471	1 808
Jetons de présence			60 000
Autres charges non déductibles (redres fiscal & smiles non consommés)		2 093 097	
Contributions conjoncturelles			191 611
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 363 757	1 775 463
Dotations aux provisions pour titres		753 384	684 253
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 297 124	1 019 556
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		96 105	40 943
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 758 496	1 324 043
Dotation aux amortissement du fonds de commerce		123 639	126 078
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		636 719	968 001
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634	138 634
A déduire	(III)	6 272 836	5 062 707
Dividendes		3 225 593	2 611 408
Déduction jetons de présence de 2014			
Plus-value latente/titres côtés (BNA)			
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients non admise en déduction initialement		4 591	1 641
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		892 534	773 482
Reprise sur provision risque d'exploitation		826 075	
Plus-value latente			1 335
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 324 043	1 674 841

Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)- (III)	10 131 477	4 330 274
Prov/dépréciation stocks		(3 363 757)	(1 775 463)
Résultat fiscal avant déduction des réinvestis, exonérés		6 767 720	2 554 811
Déduction pour réinvestissement SIM			916 530
Reliquat		6 767 720	1 638 281
Impôt sur les sociétés		1 691 930	457 473
Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)		1 353 544	549 284
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)		1 134 677	1 134 677

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après:

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2017, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 82 401 468 DT et de 975 281 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2017 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 22 247 307 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2017 et facturés par MONOGROS sont de 2 584 725 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 47 141 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2017 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya) auprès de la « SIM ».

Au cours de l'année 2017 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 315 690 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 378 525 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 259 560 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 254 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 477 405 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 594 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 280 163 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 204 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 165 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 330 480 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 28 avril 2017 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 516 100 DT soit 51 610 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2017, pour un montant de 3 225 593 DT.

31.3. Opération avec la société COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 87 577 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 29 548 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 29 548 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

En 2017, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé sa participation dans le capital de COPIT à concurrence de 372 314 actions pour une valeur de 6 860 630 DT.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 851 657 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 170 750 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2017, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 47 829 569 DT. Au 31 décembre 2017. Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 501 545 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 104 229 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 113 099 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 17 610 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 22 396 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 137 906 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 95 134 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 67 005 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2017.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2017.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

31.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 230 000 DT HT:

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

TUNIS, le 26 Avril 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 faisant ressortir un total de 266 954 223 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 4 422 511 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un

audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 9, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Hichem BESBES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET
475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

TUNIS, le 26 Avril 2018

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2017, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 82 401 468 DT et de 975 281 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2017 et à fin juin une remise exceptionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 22 247 307 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2017 et facturés par MONOGROS sont de 2 584 725 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 47 141 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2017 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT***

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya), moyennant un loyer annuel de 4 326 002 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 28 avril 2017 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 516 100 DT soit 51 610 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2017, pour un montant de 3 225 593 DT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 146 673 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

En 2017, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé sa participation dans le capital de COPIT à concurrence de 372 314 actions pour une valeur de 6 860 630 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 851 657 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 170 750 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2017, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 47 829 569 DT. Au 31 décembre 2017. Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 501 545 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 19 547 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces «T.S.S»***

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un

loyer annuel de 557 379 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2017.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2017.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2017, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 230 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 316 999 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA